

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2022/027

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN DU PERUSIER
84 300 TAILLADES

SEANCE DU 26 OCTOBRE 2022

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	5
VOTES POUR	5
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr HONORAT GUY Président

Syndic titulaire : LE FAOU Michel

Excusés : PELISSIER Laurence - DEVINE Marc – LIENS Charles

Syndic suppléant : CAPELLO Jean Pierre – CALVIERE Robert - OLIVIER Denis

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-six octobre, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

OBJET : PRET POUR LES TRAVAUX DE LA FILIOLE DE LA FONT DU PIN – TRANCHE 3 – COMMUNE DE CHEVAL BLANC

=====

LE PRESIDENT EXPOSE : le Président expose aux membres présents la nécessité de réaliser un prêt pour les travaux de modernisation de la filiole de la Font du Pin, tranche 3, commune de Cheval Blanc. Ces travaux sont inscrits au contrat de canal n° 2 et subventionnés à 80 % par le FEADER, l'Agence de l'Eau RM et C et le Département de Vaucluse

Une demande a été faite auprès du Crédit Mutuel et du Crédit Agricole pour deux prêts : un prêt long terme de 10 ans pour un montant de 35 000 € et un prêt relais de 140 000 € sur 2 ans.

Le Crédit Mutuel ayant fait la meilleure proposition pour ces prêts, le président propose de retenir cette offre dont le détail est le suivant :

- un prêt long terme sur 10 ans avec un remboursement annuel au taux de 2.80 % avec 250 € de frais de dossier
- un prêt relais au taux de 2.50 % avec 250 € de frais de dossier.

Qui l'exposé du Président : la commission syndicale approuve la proposition de Crédit Mutuel pour le prêt long terme et le prêt relais et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Envoyé en préfecture le 27/10/2022

Reçu en préfecture le 27/10/2022

Affiché le

ID : 084-298401712-20221026-2022_027-DE

Le syndic

Le Président

Mr HONORAT GUY

